

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Mardi 26 Septembre 2017**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : MMe Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE - Mr Jean Pierre BOUISSET- Mr Laurent RIVES - Mr FERRER Jean Baptiste
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Gilbert PLAGES
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE- Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : Mr Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS – Mr Robert PRADES
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE – Mr Lahcene MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES : Mr Joël GUERIN
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Gilbert
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT – Mr Henri ESCUDIE
- Commune de ROQUEFERE : Mr BELS Francis
- Commune de SAINT DENIS : Mme Chantal CONSTANSA – Mr Gérard BONNAFOUX
- Commune de SAISSAC : Mr Éric BETEILLE - Mr Philippe HORTALA – Mr HERRERO David- Mme Pascale FUMEY
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS – Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA - Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA – Mr Daniel GERI

Absents :

Mr Sacha DJORDJEVIC (Cuxac-Cabardes) - Mr Guy Jalabert (Fraise Cabardes) - Mr Jean-Michel COURREAU (Laprade) - Mr Jean-Claude PECH (Latourette Cabardes) - Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardes) - Mr Michael LAURENT (Saint-Denis) - Mme Céline VINCENT (Saissac) - Mme Martine GARCIA (Villardonnell)

Procurations :

Mr Régis HUC de la commune de Labastide Esparbairénque à Mr Francis BELS
Mr David FERRE de la commune de Salsigne à Mr Stéphane BARTHAS
Mme Janine CROS GIRAL de la commune de Fontiers Cabardes à Mr Gilbert PLAGNES

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 30 votants dont 3 procurations.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président demande si les comptes rendus des deux derniers conseils communautaires peuvent être validés.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Monsieur Le Président propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour qui concerne une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude au sujet de travaux de mise en sécurité des crèches.

Tous pour.

COMPTE RENDU DU BUREAU

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée des décisions prises par le bureau de la Communauté de Communes dans le cadre de ses délégations, comme il s'y était engagé.

Monsieur Géri répond que le compte rendu du bureau auprès du Conseil Communautaire est obligatoire. Les décisions doivent être actées par délibérations et rassemblées dans un registre

Monsieur Saxe précise que cela est le cas, et invite les personnes qui souhaiteraient les consulter à ce rendre au siège social de la CDC.

- Attribution du marché : Rénovation du lavoir de Pradelles-Cabardès

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le bureau a retenu l'entreprise CBTP pour un montant de 17 155 € H.T soit 20 586 € TTC avec une option (raccordement à la source) de 800 € H.T soit 960 € TTC.

- Avenant au marché 'Aménagement d'un bureau d'information touristique' à Lastours LOT n° 1 GROS ŒUVRE

Monsieur Teissié explique que le LOT n° 1, le gros œuvre concernant la réalisation du bureau d'informatique de Lastours est concerné par une plus-value de 3 570.60 € TTC portant le montant du LOT concerné à 27 123. 30 € TTC contre 23 552.70 € TTC initialement.

La raison est une épaisseur du dallage existant insuffisant nécessitant sa destruction et la réalisation d'une nouvelle conforme à l'usage du bâtiment.

- Convention de mise à disposition d'un agent à la Commune de Cuxac-Cabardès

Suite à un départ d'un agent de l'ALAE de Cuxac-Cabardès à l'ALAE de Salsigne, il a été nécessaire de formaliser une convention de mise à disposition d'un autre agent de la CDC auprès de la Mairie pour la garderie municipale organisée par la mairie le mercredi de 12 h 00 à 12 h 45.

Monsieur Bels demande la parole, et croyait que la Communauté de Communes ne mettait plus d'agents à disposition en faisant référence à l'agent technique mutualisé dans certaines communes.

Monsieur Guitard répond que cette mise à disposition va certainement disparaître à la rentrée scolaire 2018 en raison de l'éventuel retour de la semaine scolaire à 4 jours.

FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

▪ **Année scolaire 2017/2018**

- Modification du temps de travail d'un emploi : ATSEM Saissac

Monsieur Saxe explique que suite à une optimisation du temps de travail de l'ATSEM de Saissac, le poste initialement de 35 heures passerait à 32.15 heures à compter du 1er octobre. Cette modification étant inférieure à 10 % du temps de travail d'origine, une délibération suffit sans avis du CT.

Monsieur Guitard précise que la diminution du temps de travail est la conséquence de l'heure de la garderie qui est passée de 7 h 00 à 7 h 30 faute de fréquentation.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

- Modification du temps de travail d'un emploi : Agent d'Animation de l'école de Salsigne

Suite à la modification des horaires de l'école il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent d'animation de 16.90 heures à 15.70 heures dont le CDD se termine au 31 Août. Cette modification étant inférieure à 10 % du temps de travail d'origine, une délibération suffit sans avis du CT.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

- Modification du temps de travail d'un emploi : Agent d'Animation du RPI Brousses et Villaret – Saint-Denis – Lacombe

L'agent concerné occupe un emploi permanent à temps non complet – 17 h 50 sur les temps d'ALAE du RPI Brousses et Villaret, Saint-Denis et Lacombe. L'objet est renouveler son contrat avec un CDD du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017 pour une durée de 14.10 heures contre 13.40 heures actuellement.

La proposition à compter du 1^{er} janvier 2018 est de pérenniser ce poste en y rajoutant le temps de travail sur le centre de loisirs pour deux raisons :

- L'agent est en cours de validation de son BAFD. Cette qualification constitue un véritable atout pour la collectivité dans le cadre de l'organisation des temps liés au périscolaire et du centre de loisirs. En cas d'indisponibilité de la directrice actuelle, l'agent concerné pourrait assurer règlementairement la direction de l'ALSH.

- Etat de service de l'agent positif.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

▪ Service Administratif

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Monsieur Saxe explique que suite à la réussite d'un examen professionnel d'un agent administratif, il peut être créé un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. Ce grade est prévu dans le tableau de perspective de création des emplois de la CDC. L'agent concerné est le référent ressources humaines de la CDC.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

▪ Petite enfance

- Modification du temps de travail d'un emploi : infirmier en soins généraux crèches intercommunales

Monsieur Barthas fait part à l'Assemblée qu'une l'augmentation des effectifs des non marcheurs de la crèche de Saissac, entraine la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'infirmière en soins généraux de 33 heures à 35 heures.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

- Demande de subvention à la CAF : protocole mise en sureté.

Monsieur Barhas explique que suite à la directive des services de l'Etat, il est nécessaire de procéder à des travaux de mise en sécurité des crèches liés d'éventuelles intrusions. Pour réaliser ces travaux, il est proposé de demander une subvention auprès de la CAF de l'Aude de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES	
LIBELLES	MONTANT	LIBELLES	MONTANT
SMA COLLIN COLLINE			
Sécurisation entrée	1 572,11 €	CAF DE L'AUDE (80%)	8 066,00 €
Sécurisation pièce confinement	1 041,00 €	FONDS PROPRES (20%)	2 017,13 €
Sécurisation porte service	2 000,00 €		
Pose film occultant	1 105,00 €		
Petit équipement	143,61 €		
<i>Sous-total</i>	<i>5 861,72 €</i>		
SMA LES PETITS MONTAGNARDS			
Sécurisation entrée	1 342,11 €		
Création sortie évacuation supplémentaire	239,69 €		
Sécurisation porte service	220,00 €		
Pose film occultant	2 276,00 €		
Petit équipement	143,61 €		
<i>Sous-total</i>	<i>4 221,41 €</i>		
TOTAL DEPENSES	10 083,13 €	TOTAL RECETTES	10 083,13 €

- Piscine

- Création d'un emploi permanent à temps non complet – 17 h 50

Monsieur Saxe rappelle que l'agent technique de la piscine est en contrat accroissement temporaire d'activité depuis deux ans. Il convient de régulariser la situation en créant un emploi permanent à temps non complet – 17 h 50.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

- Régime Indemnitare

- Délibération mise en place du RIFSEEP : cadre d'emploi des adjoints techniques et agents de maitrise territoriaux

Monsieur Le Président fait part à l'Assemblée que le décret d'application du RIFSEEP de la fonction publique d'Etat à la fonction publique territoriale a été publié au mois d'Août pour la filière technique, à savoir les adjoints techniques et les agent de maîtrise. A ce titre et suite à la saisine du Comité Technique, Monsieur Le Président propose de délibérer pour instaurer le RIFSEEP à ces cadres d'emplois maintenant que la réglementation le permet.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

- GAL du Carcassonnais : Demande de subvention Radio RCF

Monsieur Teissié expose à l'assemblée : Le Groupe d'Action Local du Carcassonnais sollicite la Communauté de Communes de la Montagne Noire concernant une action de la radio RCF qui consiste à 'organiser 7 émissions de radio sur le territoire. Il s'agit de valoriser le patrimoine touristique à travers des interviews radios des prestataires touristiques, des producteurs, des habitants complétés par des vidéos et reportages photographiques.

Monsieur Teissié fait part que cette action contribue à l'objectif de rendre attractif le territoire.

D'un montant de 48 623.24 € et en fonction des subventions déjà accordées par la CDC, il est proposé de participer à cette action à hauteur de 1 614 €.

Madame Gros demande qui écoute RCF ?

Monsieur Teissé répond qu'il s'agit d'une radio qui est écoutée. Cette radio, et c'est la seule, fait la démarche de s'investir et propose des choses pour le territoire. Le principe de la laïcité s'est posé en bureau, mais à partir du moment où seule cette radio a effectué la démarche, il n'y a pas de raisons à ne pas aider l'initiative.

Monsieur Hortala ajoute qu'un nouveau public pourra être ainsi sensibiliser aux atouts du territoire.

Monsieur Griffé ajoute que le territoire et son patrimoine peut correspondre à ce type d'auditeurs.

Monsieur Herrero précise que les auditeurs d'autres radios peuvent aussi être intéressés par le territoire et son patrimoine.

Monsieur Bels demande si les émissions de radio concernent l'ensemble du territoire, dans ce cas, la rénovation communale du calvaire serait une information adaptée à cette action.

Monsieur Teissié fait part que la liste de la localisation des émissions de radio a été proposée par RCF. Mais un travail peut être mené en commun pour travailler les thématiques abordées au cours de ces 7 émissions.

Monsieur Le Président ajoute que la commission tourisme et ses membres peut contacter les communes pour établir un projet de programme.

Vote :

Contre : 1

Abstentions : 4

Pour : 25

- Composition des commissions FINANCES PERSONNEL SOCIAL et TOURISME CULTURE SPORT

Madame Le Maire de Lacombe, Madame Doremus avait initialement demandé de quitter la commission des finances pour rejoindre celle du tourisme.

Après réflexion et suite à un temps d'adaptation nécessaire, Madame Dorémus souhaite continuer à figurer dans la commission finances et rejoindre celle du tourisme.

La composition de la Commission tourisme culture sport serait ainsi la suivante :

Jean-Louis TEISSIE, Eric BETEILLE, Henri ESCUDIE, Martine DOREMUS, Janine CROS GIRAL, Gilbert PLAGNES, Michel LOUVET, Marie-Laure GIOVALLANGELI.

La composition de la commission finances :

Philippe HORTALA, Gérard BONNAFOUX, Jean-Pierre BOUISSET, Mireille GARCIA, Christiane GROS, Michel LOUVET.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 30

- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur Saxe fait part que le Trésorier propose une admission en non-valeur d'un montant de 102.05 € pour des produits liés à l'ALAE.

Monsieur Le Président ajoute qu'il s'agit essentiellement d'erreurs de paiements et précise que le montant est assez anodin. Notamment si ce dernier est comparé aux sommes en non valeurs liées aux factures d'eau.

Monsieur Ferrer demande si cette somme ne pourrait pas être réduite des indemnités du percepteur.

Monsieur Le Président propose de passer au vote concernant cette admission en non-valeur.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Latourette-Cabardès

Monsieur Le Président ne souhaite pas revenir sur l'épisode du vote du FPIC à la répartition libre qui n'a pas permis une aide à la communes de Latourette. Monsieur Le Président ajoute qu'il n'est pas possible d'accorder une subvention à une commune, faute de compétence de la communauté dans ce domaine (en application des principes de spécialité et d'exclusivité des établissements publics – CE, 16 oct. 1970, Commune de Saint-Vallier).

La seule exception à cette règle est le versement d'un fonds de concours (CGCT, art. L. 5214-16, V), qui n'est possible que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Une délibération concordante du conseil communautaire du conseil municipal concerné est nécessaire. Monsieur Le Président propose d'aider la commune de Latourette au travers d'un fonds de concours de 5 000 € sur une opération de sécurisation d'un bâtiment public.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

- Modification de l'intérêt social communautaire

Monsieur Le Président effectue un point sur la situation du SIVOM du Cabardès qui rythme cette année 2017. Fin juin, s'est déroulée une réunion au Département de l'Aude en présence du service du département, de l'ARS, de la DGFIP du SIVOM et de la CDC représentée par Monsieur Bouisset.

Il y a eu ensuite deux rencontres, une avec le Trésorier et une seconde entre le Président du Département, le Président du SIVOM et le Président de la CDC. Il s'en est suivi deux réunions en Préfecture de l'Aude.

Il s'avère que la dissolution du SIVOM ne permet pas une refonte de ses budgets. Monsieur Le Président regrette que cette information n'est été donnée que récemment par les personnes compétentes alors qu'une note de la DGFIP de 2016 actait cette position.

A ce jour, le budget principal du budget du SIVOM présente un déficit de – 303 000 €, le budget SAD un excédent de + 500 000 € et le budget du SIAD + 110 000 €.

Le travail qui est engagé est celui d'identifier des postes budgétaires actuellement supportés par le budget principal du SIVOM pour les transférer au budget du SAD et ce dans l'antériorité. Ce travail va être mené le plus rapidement possible entre le SIVOM et le service du département.

En plus de ce travail, le coût du fonctionnement du SIVOM est de 100 000 €. Monsieur Le Président souhaite travailler un pacte financier avec les communes et une répartition du FPIC cohérente par rapport à cette situation.

Pour ce point de l'ordre, et afin de développer sa compétence 'Action Sociale' le conseil communautaire peut procéder à une modification de l'intérêt communautaire, à la majorité qualifiée des deux tiers de l'effectif total du Conseil Communautaire (loi n°2014 -58 dit MAPTAM du 27 janvier 2014 La prise de compétence porte sur le service d'Aide à Domicile et sur le service de soins infirmiers à domicile.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de définir l'intérêt social communautaire telle que précisée

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Monsieur Géri quitte la séance. (nombre de votants : 29)

- Modification des statuts de la CDC : COMPETENCE GEMAPI

Monsieur Le Président explique que la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités est imposée par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2018. Une modification des statuts de la CDC est nécessaire. Cette délibération vise à renforcer la sécurité juridique de la collectivité lors de la mise en place de cette nouvelle compétence.

Après une présentation de Monsieur Saxe, Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Convention de servitude avec ENEDIS

Dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau, ENEDIS propose une convention de servitude sur des parcelles appartenant à la CDC au niveau du siège social.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Modification des statuts du COVALDEM 11

Cette modification fait suite à la fusion de différentes intercommunalités. Il s'agit donc d'actualiser les statuts du COVALDEM 11 avec la bonne dénomination des intercommunalités.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29

- Questions diverses

- Collecte des Ordures ménagères

Monsieur Stella fait part de la nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères qui se met progressivement en place sur le territoire. Monsieur Stella tient à remercier l'investissement des communes, leur aide et leur implication dans la mise en place de cette organisation.

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

20 h 00 fin de séance